

RÉUNION INAUGURALE DE LA CPDP -A12  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
LE JEUDI 23 MARS 2006  
INTERVENTION DE PIERRE SELLINCOURT  
MAIRE DE LA VERRIÈRE  
CO-PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE  
PROLONGEMENT DE L'A12 PAR LE VALLON DU POMMERET

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

Comme il vient d'être dit, la visite du ministre en 2004 avait porté sur 3 tracés. Mais le débat qui s'ouvre en ajoute 4 autres. Ce sont tous les 4, comme le 2A et le 2D dont a parlé mon prédécesseur, des tracés qui traversent les zones habitées ou zone d'activités de plusieurs communes, proches des quartiers déjà perturbés par la RN10. En particulier la ville de La Verrière déjà bien peu favorisée du point de vue de la situation sociale moyenne de ses habitants et des nuisances et contraintes physiques qu'elle subit déjà.

Il n'est pas inutile de rappeler ce que stipule la charte de l'environnement, inscrite aujourd'hui dans la constitution :

Article 1 :

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 6 :

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Pour satisfaire ces différentes exigences récemment devenues constitutionnelles, le prolongement de l'autoroute A12 doit notamment:

- réduire globalement le poids des nuisances et leurs conséquences sanitaires grâce à la fluidité des flux de circulation et à leur meilleure répartition sur les territoires.
- améliorer les conditions de vie d'habitants et de salariés très nombreux qui subissent depuis des années les nuisances d'une RN10 saturée et des circuits de délestage.

Seul le tracé 3C par le vallon du Pommeret répond clairement à ces deux nécessités.

Il faut mettre ce tracé en rapport avec le fait que le territoire des Yvelines est le plus boisé d'Île de France avec 80% de surface agricole et boisée. Que les terres traversées, essentiellement vouées à une agriculture intensive très modérément respectueuse de l'environnement, ne présentent aucune caractéristique écologique rare ou aspect paysager exceptionnel, à la différence du cœur du site classé qui ne sera aucunement touché par ce tracé.

Alors réfléchissons bien et sereinement. Doit-on continuer à faire supporter de longues années encore à 150000 personnes les nuisances de la saturation de la RN10 ? N'est-il pas tout à fait regrettable qu'aujourd'hui par manque de solidarité on en vienne à opposer la santé des uns au confort des autres ? Si l'on veut dissuader les citoyens de fuir à la campagne et de générer ainsi de nouveaux flux de circulations parasites, ne doit-on pas faire en sorte

que la ville soit plus agréable, moins morcelée, moins malsaine, moins insupportable ? Si l'on veut favoriser vraiment les économies d'énergie tout en facilitant la création d'activités et d'emplois, ne faut-il pas réduire le temps et améliorer les conditions des transports domicile travail, ce qui vaut pour les trajets longs comme pour les trajets courts ?

Répondre d'une manière simple, humaine à ces quelques questionnements dans le débat qui va nous occuper ces trois prochains mois c'est bien répondre que c'est le prolongement de l'A12 par le vallon du Pommeret qu'il faut.

Je vous remercie de votre écoute